

Pêcheries—Loi

l'attention du parti libéral. Je n'ai jamais entendu le chef de l'opposition et député de Vancouver Quadra (M. Turner) parler des problèmes de la côte ouest. J'espère qu'il interviendra aujourd'hui dans le débat sur la mesure à l'étude.

J'aimerais parler d'un autre aspect mentionné par mon collègue, le député de Skeena, c'est-à-dire de l'article du projet de loi concernant les autochtones. D'après mon collègue, on dirait que le projet de loi et ses modifications ont été élaborés sans même tenir compte de l'adoption de l'article 35 de la Constitution. Cet article confirme les droits existants des peuples autochtones du Canada et constitue un élément important de la Constitution. Les députés feraient mieux de l'accepter maintenant. Il nous faut en tenir compte. Cela ne sert à rien d'ajouter une modification stipulant que nous reconnaitrons cet article. Nous devons en tenir compte de façon plus détaillée.

Je me rappelle lorsque nous étudions le projet de loi C-48 sur le pétrole et le gaz du Canada au comité de l'énergie. À l'époque, les libéraux proposaient le même article que celui que le ministre propose en modification à la mesure à l'étude. Il ne suffit pas de glisser un article stipulant que l'on ne touchera pas aux droits des autochtones. Mes collègues, les députés de Comox-Powell River (M. Skelly) et de Skeena, comptent beaucoup d'autochtones dans leur circonscription et ont proposé en termes précis certains amendements à la mesure à l'étude. En toute déférence pour les députés, je leur assure que ces amendements valent la peine d'être examinés.

Nous ne nous excusons pas de ne pas parler des modifications relatives aux « larves » et de présenter des propositions d'amendement plus substantielles. Nous ne nous excusons pas de retarder l'adoption de cette mesure jusqu'à ce que nous puissions obtenir un meilleur arrangement pour les pêcheurs de la côte. Les pêcheurs sont une espèce unique. Ils sont les derniers véritables chasseurs du Canada. L'industrie de la pêche est unique et ce qu'en font les bureaucrates a des répercussions sur la vie de ces gens-là. Voilà pourquoi nous voulons nous assurer que le pouvoir bureaucratique sera limité dans toute la mesure du possible. Voilà pourquoi nous voulons nous assurer que les exploitants, c'est-à-dire les pêcheurs à la traîne, les pêcheurs à la senne, les pêcheurs aux filets maillants, les pêcheurs sportifs et les pêcheurs autochtones soient consultés. Voilà pourquoi mes collègues étaient prêts à siéger toute la nuit au comité. Voilà pourquoi nous intervenons aujourd'hui à la Chambre.

Nous avons de l'estime pour le ministre des Pêches personnellement, mais nous n'accepterons pas de l'entendre dire que nous faisons de l'obstruction ou que notre chef n'est qu'un représentant des provinces du centre. Nous défendons les droits des pêcheurs canadiens et nous continuerons de le faire.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) et d'autres députés de mon parti, j'ai été choqué d'entendre le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) affirmer que notre parti se comportait d'une façon imprudente et irresponsable dans le débat sur le projet de loi C-32. Pour notre part, nous pensons que le projet de loi C-32 est imprudent et irresponsable à cause des pouvoirs qu'il confère au ministre. Nous trouvons aussi ce projet de loi irresponsable parce qu'on n'a pas tenu compte de ce que les pêcheurs de la côte du Pacifique avaient à dire.

Le comité s'est donné le mal d'aller en Colombie-Britannique écouter le point de vue des véritables pêcheurs. De retour à Ottawa, les membres du comité ont pu voir que rien d'important n'était changé dans le projet de loi. Nous donnons toujours carte blanche au ministre pour qu'il fasse ce qu'il veut.

Lors des déplacements du comité, la majorité des témoins qui ont comparu ont dit très clairement qu'ils s'opposaient à l'adoption de ce projet de loi sous cette forme. Comme le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) l'a souligné, le projet de loi est le résultat d'une réaction exagérée à la suite d'une décision judiciaire.

• (1240)

Je ne crois pas que notre parti fasse preuve d'imprudence et d'irresponsabilité en demandant des consultations sérieuses avant que la Chambre n'adopte le projet de loi dans sa forme définitive. Je ne pense pas qu'il soit imprudent et irresponsable de réclamer qu'un processus de consultation soit prévu dans le projet de loi afin que différents groupes d'usagers de la côte aient voix au chapitre en vue de l'allocation des ressources. C'est exactement ce que le ministre avait promis avant les élections, quand il était critique de l'opposition officielle pour la pêche. Il semble donc avoir retourné sa veste depuis. Les élections ont pour résultat de changer non seulement le gouvernement, mais aussi l'opinion de certaines personnes qui forment le gouvernement.

Je regrette que le ministre ait changé de point de vue. Avant les élections, il paraissait accepter le principe voulant que tous les groupes d'usagers et tous les gens qui ont des intérêts fondamentaux dans le secteur de la pêche devraient participer aux décisions. Maintenant, par contre, le ministre affirme à la Chambre que nous sommes imprudents et irresponsables parce que nous refusons de lui donner carte blanche pour lui permettre d'établir toutes sortes de règlements sans consultation préalable.

Comme d'autres députés, je me souviens de la mise sur pied du plan Davis dont le but était de limiter le nombre de pêcheurs sur la côte ouest. Ce plan a été adopté il y a 15 ou 16 ans, et tous les partis de la Chambre reconnaissent certainement que c'était une catastrophe. Nous avions à l'époque un ministre qui était persuadé d'être plus futé que tout le monde. Le plan Davis avait été concocté par le ministre et ses conseillers, mais il ne tenait nullement compte de l'avis des gens travaillant dans ce secteur. Ces derniers ont bien essayé de se faire entendre et de souligner les problèmes inhérents au plan Davis, mais le plan a néanmoins été appliqué parce que le ministre était persuadé d'avoir raison. Nous admettons tous aujourd'hui que ce fut un vrai désastre.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi m'inspire trois réserves fondamentales.

M. Gass: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Le député de Malpèque (M. Gass) invoque le Règlement.

M. Gass: Monsieur le Président, je me demande de quelle motion parle le député. Je croyais que nos propos devaient se rapporter aux motions et non pas à l'ensemble du projet de loi.

M. Skelly: Monsieur le Président, si le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans (M. Gass) avait lu l'amendement et compris son importance, il saurait que le plan Davis a eu sur la pêche des répercussions tellement complexes